

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n°182-2024
Point 4.8. 7.2

Point 4.8.7.2 de l'ordre du jour

Dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg souhaite, au travers d'un soutien financier ponctuel, développer les axes stratégiques prioritaires de la politique de formation en lien avec la nouvelle offre de formation 2024-2028.

Il s'agit de reconduire quatre dispositifs à compter de l'année universitaire 2024-2025 :

Cible prioritaire : équipes pédagogiques niveau master en complément des financements apportés par le projet Include (PIA3) pour la licence.

→ dispositif de soutien pour l'organisation de séminaires pédagogiques thématiques d'équipes, de composantes ou de services ;

→ dispositif de soutien pour la participation à des colloques ou journées d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire ;

→ la poursuite de l'expérimentation du dispositif d'observation et analyse de pratiques par les pairs (*shadowing*) ;

→ l'appel Transformation pour soutenir des initiatives individuelles, d'équipes ou des projets de composante(s) ou de service(s) qui se veulent transformants pour les apprentissages, à l'échelle de parcours ou d'UE à partir de l'année universitaire 2024-2025.

Enveloppe prévisionnelle l'année 2025 : 70k€.

Les descriptifs des dispositifs ci-joints précisent les critères d'éligibilité. Les candidatures se font au « fil de l'eau » via un formulaire accessible sur le portail Formation (<https://idip.unistra.fr/portail-formation/>).

Les montants non affectés à l'appel annuel IdEx Structuration 2025 pourraient par ailleurs constituer une enveloppe de réserve pour pouvoir soutenir ces initiatives.

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 20 voix pour et 2 abstentions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation.

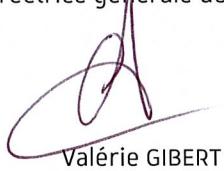
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

AMI Transformation

Programme IdEx Formation « Rénovation des pratiques pédagogiques »

Ce dispositif vise à soutenir des dispositifs originaux visant la transformation des pratiques pédagogiques et de la formation en général. Il permet de soutenir les équipes dans le développement de leurs pratiques d'enseignement en adéquation avec les axes prioritaires énoncés en matière de formation dans le prochain contrat quinquennal.

Objectifs poursuivis

- Encourager la transformation pédagogique à tous les niveaux ;
- Relever le défi d'une pédagogie innovante par le développement de nouvelles formes de pédagogies centrées sur les apprentissages des étudiants ;
- Elaborer, expérimenter et déployer des dispositifs pour la réussite étudiante et pour la professionnalisation des étudiants en prenant en compte leurs profils de sortie et les acquis visés des diplômés ;
- Fédérer les équipes pédagogiques au sein des composantes et au-delà.

Un accent particulier est porté sur les actions suivantes :

- soutien à l'expérimentation de nouvelles pratiques d'enseignement et à la diversification de pratiques pédagogiques ;
- soutien à la transformation d'un enseignement disciplinaire existant intégrant par exemple les problématiques liées au développement durable et aux enjeux sociétaux ;
- soutien à la transformation d'un dispositif existant de mise en situation professionnelle ;
- soutien à la transformation d'un enseignement disciplinaire existant pour le proposer en langue vivante étrangère ;
- soutien à la transformation d'un enseignement existant dans un format hybride (meilleure prise en compte des publics visés) ;
- soutien à la transformation des contenus pédagogiques pour garantir l'accessibilité de l'enseignement.

Périmètre

Ce dispositif s'adresse aux équipes pédagogiques au sein d'une composante de l'Université ainsi que des services qui interviendraient dans des enseignements ou dans le cadre de projets en lien avec la transformation de dispositif de formation à destination des étudiants.

Les principaux bénéficiaires sont les étudiants de l'unistra inscrits en formation initiale (BUT/licence, en master ou équivalent, dont les écoles d'ingénieurs ; en filières de santé - 3ème cycle inclus).

Modalités pour candidater

Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>.

*La demande concerne : « Développer son enseignement ou l'accompagnement des étudiant.e.s».

Le formulaire comporte les principaux éléments pédagogiques et se veut synthétique. Il est accompagné d'un accord du doyen de la composante (structure porteuse de la demande).

Selon le type de projet, la procédure tient compte de la consultation des services (pertinence/faisabilité).

Procédure d'examen des demandes

Les demandes éligibles feront l'objet d'une double évaluation en interne à partir des éléments pédagogiques renseignés dans le formulaire de candidature. Une audition pourra être organisée selon la nature du dispositif envisagé et la durée du financement.

Les projets seront ensuite présélectionnés par le comité composé d'au moins un membre de la commission *ad hoc* IdEx Formation (rapporteur) à partir des appréciations renseignées dans la grille d'évaluation et en fonction de l'enveloppe disponible. Les propositions seront soumises aux différentes sessions des CFVU pour validation.

Critères d'évaluation des candidatures

Critères principaux

- Le dispositif envisagé s'inscrit dans les axes stratégiques poursuivis en matière de formation dans le cadrage de l'offre de formation 2024-2028 ;
- La clarté et la pertinence du projet pédagogique, l'adéquation des livrables avec les objectifs pédagogiques poursuivis;
- L'effet transformant du dispositif envisagé et la plus-value au sein des formations ciblées (spécificité disciplinaire);
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

Critères complémentaires

- La collaboration et le décloisonnement entre les disciplines ;
- L'articulation avec les dispositifs existants ;
- La priorisation des demandes selon les financements déjà existants ;
- Les initiatives émanant de différentes composantes.

Si une composante remonte plusieurs projets ou si la demande de soutien globale dépasse 10k€, le comité se réserve le droit de classer certains projets sur liste complémentaire.

Un compte rendu de réalisation est attendu pour chaque projet comprenant notamment les livrables réalisés et tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques.

Financement

Ce dispositif vise à financer des initiatives ponctuelles. Selon la nature du financement, les projets sont financés d'une durée d'un an à deux ans à compter de la date d'octroi du financement, jusqu'à quatre ans

pour des projets comportant des heures d'enseignement (sous réserve de la présentation d'un bilan intermédiaire). Le financement ne pourra excéder l'année universitaire 2027-2028.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des budgets 2024 et 2025 du levier IdEx Formation. La demande de financement devra être comprise entre **1 000€ et 10 000€ par projet**. Le seuil minimal ne s'applique pas pour une demande comportant uniquement des heures.

Ce dispositif est complémentaire à l'appel Include (1er cycle) et vise prioritairement pour les demandes en heures complémentaires, le 2ème cycle.

Les financements obtenus sont soumis au respect des procédures appliquées par l'établissement notamment des seuils fixés par la note de cadrage de l'offre de formation pour l'ouverture d'un enseignement.

Les dépenses de personnel peuvent porter sur :

- des heures complémentaires *d'innovation pédagogique*¹ pour les activités de formation prévues dans le projet et dans le respect des seuils fixés.

Deux forfaits sont proposés par projet dès la réalisation :

- **La conception d'outils/ressources pédagogiques : de 12h à 24h** sur présentation de livrables (conception de ressources pédagogiques à destination des étudiants ou des enseignants par exemple etc.)
- **L'ingénierie pédagogique : de 6h à 12h** pour un enseignement de 12h à 24h transformé dans la limite de deux enseignements par enseignant l'année de réalisation ou dans le cas d'une expérimentation menée (l'année précédente).

Les heures sont accordées pour le projet et non en fonction du nombre de co-porteurs. Ces heures sont nominatives et les bénéficiaires devront être précisés dans le formulaire ainsi que les livrables associés. Celles-ci sont valorisées à hauteur de 53€/heure.

- des heures complémentaires de face à face pédagogique dans la limite de 24h par année et par parcours (2nd cycle).

S'agissant d'heures d'enseignement, ces heures doivent s'inscrire prioritairement dans l'un des objectifs suivants:

- l'expérimentation d'un dispositif renforçant la formation par la recherche et/ou ;
- l'expérimentation d'un dispositif intégrant des problématiques liées au développement durable et/ou aux enjeux sociétaux et/ou;
- l'expérimentation d'un dispositif développant la professionnalisation et/ou;
- l'expérimentation d'un dispositif favorisant l'internationalisation .

Il est rappelé que ce dispositif a pour vocation de soutenir des expérimentations et transformations pédagogiques durables et ne peut être mobilisé pour financer des enseignements existants.

Celles-ci sont valorisées à hauteur de 53€/heure.

- des heures de vacations (vacations étudiantes ; heures pour la conception d'outils/ressources pédagogiques).

¹ heures issues du *référentiel d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs*

Les dépenses de fonctionnement ou d'investissement en lien avec l'expérimentation :

- dépenses pédagogiques (documentation, ressources pédagogiques et documentaires, consommables, petits matériels dont équipements) ;
- dépenses pour la conception et la mise en place du projet.

S'agissant de projets de formation, les dépenses relèvent du TTC €.

Sont inéligibles les dépenses récurrentes de fonctionnement (renouvellement de logiciels ; participation à un forum, etc.).

Dispositif de soutien aux séminaires pédagogiques thématiques

Programme IdEx Formation « « Rénovation des pratiques pédagogiques »

Programme Include (ANR-18-NCU-0001)

L'université de Strasbourg souhaite soutenir les séminaires pédagogiques de composante, inter-composantes¹ ou services. Ces séminaires viendront nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques et les dispositifs de réussite à l'échelle de l'établissement avec la mise en place de l'offre de formation 2024-2028.

Les séminaires pédagogiques sont généralement organisés sur un à deux jours, à l'extérieur de la composante. Ils permettent de travailler en équipe pédagogique sur des thématiques de formation : la nouvelle offre, l'évaluation, la formation par la recherche, etc.

L'aide allouée portera sur les dépenses liées à l'organisation du séminaire pédagogique², y compris pour des frais liés à l'invitation d'un expert externe à l'université (spécialiste du domaine ou de la pédagogie). Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait). Un montant de maximum 10 000€ pourrait être octroyé selon l'ampleur visé. Un cofinancement par la ou les composante(s) organisatrice(s), ou service(s) est vivement recommandé.

Votre candidature à ce dispositif doit être transmise dans un délai d'au moins deux mois avant la tenue du séminaire. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

*La demande concerne : « Organiser un séminaire pédagogique ».

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le nombre de participants répartis par fonctions (enseignants et enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, professionnels, étudiants, etc.) ; le programme détaillé du séminaire ; tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates du séminaire à idip-soutien-pedagogie@unistra.fr

*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- Les objectifs de travail respectent les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 et/ou s'inscrivent dans les axes du projet Include ;
- Le programme de travail est cohérent et en adéquation avec les objectifs ;
- Le public visé pour le séminaire est représentatif des acteurs de l'action menée ;
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

¹ Il est demandé d'identifier une structure porteuse (dépôt d'une demande unique par projet)

² Les demandes d'investissement et de personnel (y compris les heures complémentaires) ne sont pas éligibles. Seules les heures relevant d'un contrat de collaborateur occasionnel pour l'invitation d'un expert pourraient relever de cette opération. Les colloques scientifiques, journées d'étude, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont par ailleurs inéligibles.

Expérimentation d'un dispositif d'observation et d'analyse de pratiques par les pairs (*shadowing*)

Programmes IdEx Formation « Rénovation des pratiques pédagogiques »
/ « Internationalisation des formations »

Ce dispositif vise à accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs impliqués dans des projets et initiatives pédagogiques et est une brique complémentaire à l'offre d'accompagnement des pratiques pédagogiques et des innovations. Pour intensifier l'action de formation, ils pourraient avoir recourt à l'intervention d'enseignants ou de conseillers pédagogiques pour les accompagner à la transformation de leurs pratiques pédagogiques. A partir d'une analyse des besoins, il s'agit pour l'Idip ou le pôle Lansad d'expérimenter un dispositif d'accompagnement individualisé adapté aux spécificités du contexte d'enseignement.

Il est proposé un protocole qui comprend jusqu'à trois étapes :

- Entretiens conseil
- Observation en séance d'enseignement
- Veille pédagogique /scientifique

Un délai d'au moins deux mois avant le début de l'enseignement doit être respecté pour soumettre la demande, en raison du plan de charge des services. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation « » à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

*La demande concerne : « Développer son enseignement ou l'accompagnement des étudiant.e.s».

Les heures d'observation en *shadowing* effectuées par des pairs et sollicitées par les services pour leur expertise, pourront être rémunérées en heures complémentaires. Ces heures relèvent du référentiel d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs. Un forfait de 6HeTD par expert est proposé.

Dans le cas d'un projet visant la transformation d'un enseignement disciplinaire existant pour le proposer en langue vivante étrangère, il pourra s'agir d'un binôme d'expert (6h didactique et/ou 6h linguiste), le forfait pourra ainsi être jusqu'à 12h par enseignant accompagné au sein de ce protocole.

*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- La pratique pédagogique est en adéquation avec les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 ;
- La thématique abordée est cohérente avec l'engagement pédagogique du bénéficiaire et représente une réelle plus-value au sein des formations ciblées ;
- La démarche s'inscrit dans une transformation pédagogique durable ;
- La participation à ce dispositif est l'occasion d'un partage d'expériences avec d'autres équipes pédagogiques ;
- La demande respecte le cahier des charges.

Dispositif de soutien pour la participation à des colloques ou journées d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire

Programme IdEx Formation « Rénovation des pratiques pédagogiques »

Programme Include (ANR-18-NCU-0001)

Ce dispositif vise à soutenir la participation à des colloques ou journée d'études sur la pédagogie et la réussite universitaire pour les personnels et partenaires de l'université de Strasbourg impliqués dans projets et initiatives pédagogiques. Ce soutien doit leur permettre de valoriser leur expérience, partager leurs résultats d'expérimentation et se former aux grands sujets de la pédagogie et de la réussite étudiante.

Le financement portera uniquement sur les frais de fonctionnement¹ (frais d'inscription et frais de mission) liés à la participation au colloque ou à la journée d'étude². Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait). Un cofinancement de la composante, du service ou du laboratoire de rattachement est demandé.

Un délai d'au moins deux mois avant la tenue du colloque ou de la journée d'études doit être respecté pour soumettre la demande. Les candidatures se font « au fil de l'eau » via un formulaire* à renseigner sur le portail Formation à l'adresse : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

*La demande concerne : « Participer à un colloque/congrès pédagogique ».

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le programme du colloque pédagogique, le support de présentation ou l'article déposé, tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates de l'événement à idip-soutien-pedagogie@unistra.fr

*Les critères d'évaluation des formulaires de candidature sont :

- Le programme de l'événement est en adéquation avec les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 et/ou s'inscrivent dans les axes du projet Include ;
- La thématique abordée est cohérente avec l'engagement pédagogique du bénéficiaire et représente une réelle plus-value au sein des équipes et formations ciblées ;
- La participation à l'événement est l'occasion d'une production partagée (communication, article, compte-rendu, etc.) ;
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

¹ La structure de rattachement gère directement les ordres de mission et les bons de commandes dans le respect des dispositions appliquées pour la prise en charge des frais de mission.

² Les demandes d'investissement et de personnel (y compris les heures complémentaires) ne sont pas éligibles. La participation à des journées d'étude /colloques scientifiques, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont également inéligibles.